



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024_301

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION QU4TRE A 4**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place, à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire consacre du 1er au 9 juin 2024, une semaine à la famille d'instruments des cuivres, intitulée « Semaine des cuivres », en collaboration avec le CREMA,

Considérant que durant cette semaine, des artistes de qualité spécialistes du « cuivre » sont en capacité de réaliser plusieurs master-class et concerts,

Considérant que l'Association QU4TRE A 4 avec la participation du « Quintette Turbulences », répond à la programmation d'une séance de répétitions avec l'ensemble des élèves des différentes classes de cuivres du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire et un concert tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association QU4TRE A 4, dont le siège social se situe à Blériot-Plage (62231), 16 rue de la Marne, ayant pour objet, en collaboration avec le « Quintette Turbulences », la programmation d'une séance de répétitions et d'un concert tout public, le dimanche 9 juin dans la salle de Sport Youri Gagarine située à Calonne-Ricouart (62470), 11 rue du Marais et ce pour un montant de 7 000 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association QU4TRE A 4 dont le siège social se situe à Blériot-Plage (62231), 16 rue de la Marne, ayant pour objet la programmation, avec la participation du « Quintette Turbulences », d'une séance de répétitions avec les élèves et d'un concert tout public le dimanche 9 juin dans la salle Youri Gagarine située à Calonne-Ricouart (62470), 11 rue du Marais et ce pour un montant de 7 000 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **23 AVR. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **24 AVR. 2024**

Et de la publication le : **24 AVR. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

